

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Raçu en préfecture le 01/07/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Mairie de

74270 Contamine Sarzin (74270) P-D_2016_06_29_04-DE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 29 juin 2016 Par suite d'une convocation en date du 21 juin 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 29 juin 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 13 Délibération n°D_2016_06_29_04</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin à M. Philippe Marguerie Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Tarifs loyer appartement n°1 du bâtiment « Mairie » à compter du 1^{er} août 2016

Vu la délibération n°D_2013_12_18_02 du 18 décembre 2013 fixant les tarifs des loyers des appartements communaux situés au bâtiment « Mairie », à savoir :

N° appartement	Montant du loyer
Appartement n°1	450.41 €
Appartement n°2	408.56 €
Appartement n°3	855.95 €
Appartement n°4	878.51 €

Considérant que les loyers fixés ci-dessus sont révisés automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat de location en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

Considérant que suite aux révisions successives de loyer, le montant du loyer de l'appartement n°1 situé au bâtiment « Mairie » s'élève mensuellement à 452.03 € depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant le changement de locataires au 1^{er} août 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **DECIDE** de fixer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°1 situé au bâtiment « Mairie » à 452.03 € à compter du 1^{er} août 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 1^{er} juillet 2016</p> <p>Et de la publication le : 1^{er} juillet 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 1^{er} juillet 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---

